



LA FNFG

Appel à projet  
2020

## INTRODUCTION

1. Objectifs et valeurs de la Fédération
2. Le projet sportif
3. Partenariat FS ASPTT
4. Politique d'adhésions et de licences
5. Appel à projet
6. Cahier des charges
7. Questions / Réponses

## OBJECTIFS ET VALEURS DE LA FÉDÉRATION

### Objectifs :

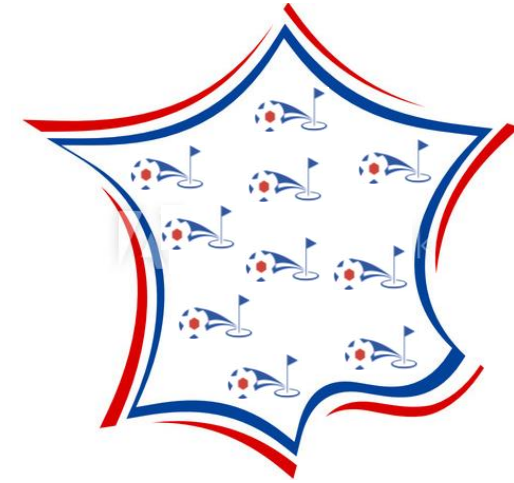
- Pratique sportive loisir et en compétition
- Promotion et reconnaissance sportive
- Structuration régionale et couverture nationale
- Partenariat avec les instances
- Développement des jeunes, féminines et handisport

### Valeurs :

- Partage, plaisir et convivialité
- Démocratie et Autonomie
- Le pratiquant au centre des débats
- Transparence et éthique



## LE PROJET SPORTIF



- Région et local fort : Clubs, joueurs, organisateurs
- Développement Footgolf pour tous : féminines, handisport
- École de Footgolf et développement avec les institutions (écoles, collèges, Lycées, mairies, universités/écoles , ...)
- Partenariat sportif (FIFG, FFF, districts, FFGolf, ..) et commerciaux (avantages joueurs)
- Calendrier sportif complet pour 2021 : tours régionaux, championnat national, compétitions prestigieuses
- Développement des parcours

# MISSIONS DES COMMISSIONS DE LA FÉDÉRATION

**SPORTIF**

**COMMUNICATION ET MARKETING**

**ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

**GESTION RÉGIONAL ET FORMATION**

**FOOTGOLFEUSES**

**HANDISPORT**

**FOOTBALLGOLF**





## Pourquoi le partenariat avec la FSASPTT ?

Ce partenariat contribue au développement et à la structuration de la fédération.  
Les avantages sont :



FÉDÉRATION  
OMNISPORTS  
*cultivons vos envies*

### Avantages pour les clubs

1. Accompagnement sur la gestion administrative et financière
2. Accompagnement sur la communication, partenariats et système d'information
3. Reconnaissance auprès des collectivités



### Reconnaissance Institutionnelle

1. Agréée au Ministère de la Jeunesse et des Sports
2. Membre permanente du CNOSF
3. Un réseau de 230 clubs et plus de 200 000 pratiquants sur toute la France



### Avantage pour les licenciés

1. Une licence fédérale avec une assurance pour la pratique
2. Accès à un club avantage : Club PREMIUM
3. Développement de la pratique loisir pour tous



## POLITIQUE DE LICENCES ET ADHÉSIONS 2020 - 2021

### LES ADHÉSIONS CLUBS :

- Tarif de 50€ reversé entièrement à l'ASPTT
- Avantages financiers (subventions et défiscalisation mécènes)
- Force du partenariat avec l'ASPTT (accompagnement, appuis local, ...)
- Participation au championnat national
- Mise à disposition et tarifs spéciaux pour le matériel Footgolf
- Accompagnement sur le développement (création, recherche partenaire, initiations, formations à distance, aide à l'ouverture de parcours en région, ...)

### LES LICENCES JOUEURS :

- Tarif de 25€ : ASPTT 20€ = FNFG 5€
- Réductions sur des grandes enseignes nationales
- Réductions sur les tours régionaux
- Classement officiel
- Espace licenciés sur le site ASPTT
- Assurance sur les parcours



## APPEL A PROJET

Dans le cadre de son développement national, et en corrélation avec ses objectifs, la Fédération Nationale de Footgolf souhaite s'entourer de passionnés dans toutes les zones afin de développer le Footgolf et FootballGolf pour tous.

L'objectif est de proposer des projets de développement (loisirs, compétitions, promotions, formations, ...) régionaux qui seront **validés en commissions avec la FSASPTT**.

Quel accompagnement pour ces projets sur 2020 et 2021 :

- Force du partenariat avec l'ASPTT (accompagnement, licences, fiscalité, subventions, appuis locaux, supports informatiques, ...)
- Soutien des services de l'ASPTT (juridique, marketing, communication, administratif, ...)
- Accompagnement de la FNFG et son expertise sur l'organisation d'évènements et compétitions
- Accompagnement à la création de parcours
- Communication auprès des institutions (écoles, mairies, départements, régions, ...)

Modalités de dépôt :

- [contact@fnfg.fr](mailto:contact@fnfg.fr) - objet : appel à projet
- Date limite de rendu de dossier le 15 septembre 2020



## CAHIER DES CHARGES

Le projet se veut un projet local (ville, département, région) qui sera à terme en lien avec le national. Il doit être en phase avec les objectifs et valeurs de la FNFG. Il doit aboutir à un certain nombre d'évènements pour 2021.

Le porteur de projet peut être un joueur, un club, un indépendant, un regroupement de personnes, un golf, ...

Les engagements de la FNFG :

- Fournir assistance et accompagnement (communication, juridique, administratif, organisationnelle, marketing sportif) à l'organisateur.
- Assurer tous les services et prestations que proposent la FNFG et la FSASPTT sous l'égide de leur convention.
- Fournir les documents administratifs (CERFA) nécessaires pour la recherche de sponsors et l'obtention de subventions de la part des institutions publiques
- La couverture d'assurance pour les participants par le biais de licence PREMIUM FSASPTT/FNFG, ainsi que tous ses avantages.
- La mise à disposition de matériel Footgolf pour l'installation de parcours de Footgolf selon étude préalable avec la FSASPTT (bogey, boules de départ, drapeaux, ...)
- Mise à disposition des outils FNFG de gestion d'évènements (site FSASPTT, livescoring, ...)
- L'appui des Comités Régionaux FSASPTT et des membres FNFG
- La commission fédérale FSASPTT/FNFG, se donne le droit d'annuler la collaboration si ce cahier des charges n'est plus respecté.

## CAHIER DES CHARGES

Les engagements du(des) porteur(s) de projet :

- Respect des conventions, règlements disciplinaires et directives signées avec la FSASPTT.
- Respect des statuts, règlements, charte, valeurs et objectifs de la FNFG.
- Avoir un devoir de retenu sur la communication et les échanges qui engageraient la FNFG.
- Avoir un comportement adéquat sur et en dehors des parcours
- Ne pas effectuer des commentaires ou déclarations sur les réseaux sociaux ni en dehors pouvant nuire aux valeurs et l'image de la FNFG/FSASPTT.
- Établir un projet et modèle d'organisation pour ces évènement, validés par la FNFG/FSASPTT
- Respecter les règles de sécurité inhérentes à la pratique du Footgolf aussi bien dans sa dimension loisir, qu'évènementielle, conformément au règlement édicté par la commission FSASPTT – FNFG
- Promouvoir l'adhésion des clubs et des participants à la FNFG via la licence PREMIUM et la plateforme «ADHÉRON».
- En échange du CERFA pour les sponsors, une redevance de 10% du montant du sponsoring sera reversée à la FNFG pour la gestion administrative.
- Proposer sur ses évènements une offre spéciale pour les licenciés FNFG.
- Le respect des règles de jeu liées au Footgolf par la FIGF et au FootballGolf édictées par la WFGA.
- L'appui de la FNFG a pour but le développement le Footgolf et non l'enrichissement personnel des organisateurs
- La signature de cette collaboration est valable 1 an (2020/2021), renouvelable pour une durée maximale de 3 ans, avant une éventuelle reconduction

## CAHIER DES CHARGES

Quelques orientations pour commencer son projet :

- Qui est partie prenante dans ce projet ?
- Quelle est votre zone géographique d'action ?
- Quelles sont les actions de promotions, d'animations, de partenariats et de communication que vous proposez pour développer le Footgolf et/ou le Footballgolf ?
- Quel calendrier souhaitez-vous mettre en place pour 2021 (les dates précises ne sont pas obligatoires) ?
- Avec quels parcours/golfs souhaitez-vous collaborer ?
- Comment intégrez-vous les différentes catégories (hommes, femmes, juniors, séniors, handisports) dans votre projet ?
- Quel soutien attendez-vous de la part de la FNFG/ASPTT ?
- Quel est la politique budgétaire de votre projet (recettes et dépenses) ?

MERCI POUR VOTRE PROJET

RENDU DU DOSSIER : LE 15 SEPTEMBRE 2020

[CONTACT@FNFG.FR](mailto:CONTACT@FNFG.FR)



LE FOOTGOLF POUR TOUS